

ROYAUME DU MAROC

==*==*==

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

==*==*==

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 16 / 2021

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail porte à la connaissance du public que des modifications, ci-après, ont été apportées à l'avis d'appel d'offres ouvert n° 16/2021, relatif à l'Acquisition, l'Installation et la mise en service des équipements du secteur génie électrique destinés aux Etablissements de Formation Professionnelle de l'OFPPT ; Répartie en lots suivants :

- Lot n° 1 : équipements et Matériels électronique ;
- Lot n° 2 : Bancs pneumatiques et hydrauliques
- Lot n° 3 : Banc de régulation
- Lot n° 4 : Equipement Domotique
- Lot n° 5 : Banc de Câblage 2 Faces

La date de la séance d'ouverture des plis est prévue pour le **01 Mars 2021 à 11 Heures 30 mn.**

Le dossier d'appel d'offres rectifié peut être retiré à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma et du site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

 * Les autres termes et conditions restent inchangés.



المملكة المغربية

مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

إعلان تصحيحي لطلب العروض المفتوح

رقم 16/2021

ينهي مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل إلى علم العموم أنه قد أجريت تغييرات على طلب العروض المفتوح رقم 16/2021، لأجل اقتناء، تركيب و تشغيل معدات قطاع الهندسة الكهربائية لفائدة مؤسسات التكوين المهني التابعة لمكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل ، موزعة على الحصص كالتالي:

- الحصة 1: معدات و لوازم الكترونية
- الحصة 2: مصطبات هوائية و هيدروليكية
- الحصة 3: مصطبة التعديل
- الحصة 4: معدات دوموتيكية
- الحصة 5: مصطبة الاسلاك دات وجهين

تاريخ فتح الأظرفة : يوم 01 مارس 2021 على الساعة الحادية عشرة و النصف صباحا.

يمكن سحب ملف طلب العروض المصحح بمصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق 50 BO. والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء ، كما يمكن كذلك سحبه إلكترونيا من بوابة صفقات الدولة : www.marchéspublics.gov.ma وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma.

- وأن جميع الشروط و المتطلبات الأخرى تبقى بدون تغيير.



ROYAUME DU MAROC

****_**_**_**_****

**OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 16/2021

Le **09 Mars 2021 à 10 Heures**, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet **l'Acquisition, l'Installation et la mise en service des équipements du secteur génie électrique destinés aux Etablissements de Formation Professionnelle de l'OFPPT ; Répartie en lots suivants :**

- Lot n° 1 : équipements et Matériels électronique ;
- Lot n° 2 : Bancs pneumatiques et hydrauliques
- Lot n° 3 : Banc de régulation
- Lot n° 4 : Equipement Domotique
- Lot n° 5 : Banc de Câblage 2 Faces

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de :

- Lot n° 1 : Cinq mille deux cents Dirhams (5 200.00 DH)
- Lot n° 2 : Huit mille Dirhams (8 000.00 DH)
- Lot n° 3 : Vingt-deux mille cinq cents Dirhams (22 500.00 DH)
- Lot n° 4 : Trente-huit mille deux cents Dirhams (38 200.00 DH)
- Lot n° 5 : Deux mille Dirhams (2 000.00 DH)

Les estimations des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage sont fixées à la somme de :

- Lot n°1 : Trois cent quarante-cinq mille six cent quarante-huit Dirhams (345 648,00 DH) en TTC.
- Lot n°2 : Cinq cent vingt-huit mille Dirhams (528 000,00 DH) en TTC.
- Lot n°3: Un million cinq cent mille Dirhams (1 500 000,00 DH) en TTC.
- Lot n°4: Deux millions cinq cent quarante-six mille huit cent soixante-neuf Dirhams et vingt centimes (2 546 869,20 DH) en TTC.
- Lot n°5: Cent trente-quatre mille quatre cents Dirhams (134 400,00 DH) en TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPT

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- ❖ soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
- ❖ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ❖ Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation

المملكة المغربية
مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح
رقم 2021/16

في يوم 09 مارس 2021 على الساعة العاشرة صباحا، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء ، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح، لأجل اقتناء، تركيب و تشغيل معدات قطاع الهندسة الكهربائية لفائدة مؤسسات التكوين المهني التابعة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل ، موزعة على الحصص كالتالي:

- الحصة 1: معدات و لوازم الكترونية
- الحصة 2: مصطبات هوائية و هيدروليكية
- الحصة 3: مصطبة التعديل
- الحصة 4: معدات دوموتيكية
- الحصة 5: مصطبة الاسلاك ذات وجهين

يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، كما يمكن كذلك سحبه إلكترونيا من بوابة صفقات الدولة: www.marchéspublics.gov.ma وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma.

وتبلغ الضمانة المؤقتة

- الحصة 1: خمسة آلاف ومنتان (5 200,00) درهم
- الحصة 2: ثمانية آلاف (8 000,00) درهم
- الحصة 3: اثنان وعشرون ألفا وخمسمائة (22 500,00) درهم
- الحصة 4: ثمانية وثلاثون ألفا ومنتا (38 200,00) درهم
- الحصة 5: ألفا (2 000,00) درهم

والكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ

- الحصة 1: ثلاثمائة وخمسة وأربعون ألفا وستمائة وثمانية وأربعون درهم (345 648,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 2: خمسمائة وثمانية وعشرون ألف درهم (528 000,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 3: مليون وخمسمائة ألف درهم (1 500 000,00) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 4: مليونان وخمسمائة وستة وأربعون ألفا وثمانمائة وتسعة وستون درهم و عشرون سنتيما (2 546 869,20) مع احتساب جميع الرسوم
- الحصة 5: مائة وأربعة وثلاثون ألفا وأربعمائة درهم (134 400,00) مع احتساب جميع الرسوم

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات المواد 27، 29 و 31 من نظام الصفقات الخاص بمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل.

ويمكن للمتنافسين :

- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- إما إيداع أظرفتهم مقابل وصل، بمكتب مصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملئقي طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء؛
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة.
- إما إيداع أظرفتهم الكترونيا عبر بوابة الصفقات العمومية وفقا لمقتضيات مرسوم وزارة الاقتصاد و المالية رقم 14-20 (4 شتنبر 2014) ل 8 دوالقعدة 1435 المتعلق بتجريد مساطر الصفقات العمومية من الصفة المادية.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 5 من نظام الإستشارة.

Dossier d'Appel D'offres

Ouvert sur offres de prix

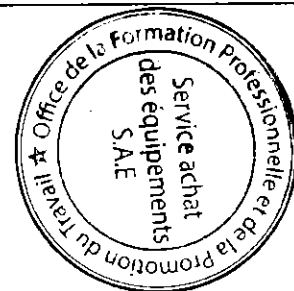
N° 16/ 2020

Financement : Projets OFPPT Hors Coopération

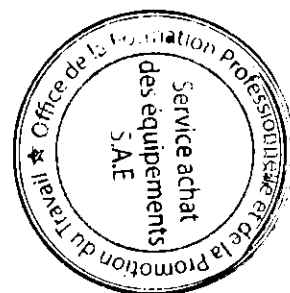
Objet de l'Appel d'offres :

Acquisition, installation et mise en service des équipements du secteur génie électrique destinés aux Etablissements de Formation Professionnelle de l'OFPPT, répartie en lots suivants :

- LOT N°1 : EQUIPEMENTS ET MATERIELS ELECTRONIQUES ;
- LOT N°2 : BANCS PNEUMATIQUES ET HYDRAULIQUES
- LOT N°3 : BANC DE REGULATION
- LOT N°4 : EQUIPEMENT DOMOTIQUE
- LOT N°5 : BANC DE CABLAGE 2 FACES

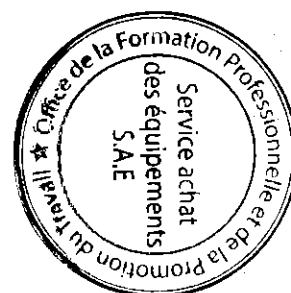


**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R. C.)**



SOMMAIRE

ARTICLE 1	: OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.	4
ARTICLE 2	: MAITRE D'OUVRAGE	4
ARTICLE 3	: DEFINITIONS	4
ARTICLE 4	: CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.	5
ARTICLE 5	: JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.	5
ARTICLE 6	: DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ORGANISMES PUBLICS.	7
ARTICLE 7	: CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.	7
ARTICLE 8	: OFFRE VARIANTE.	9
ARTICLE 9	: COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.	9
ARTICLE 10	: INFORMATION DES CONCURRENTS.	10
ARTICLE 11	: MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.	10
ARTICLE 12	: REPARTITION EN LOT.	11
ARTICLE 13	: PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.	11
ARTICLE 14	: RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.	12
ARTICLE 15	: DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.	12
ARTICLE 16	: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.	13
ARTICLE 17	: LANGUE DE L'OFFRE.	13
ARTICLE 18	: LANGUE DE L'OFFRE.	13
ARTICLE 19	: MONNAIE DE L'OFFRE.	13
ARTICLE 20	: DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.	14
ARTICLE 21	: EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS.	14



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE N°1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Acquisition, installation et mise en service des équipements du secteur génie électrique destinés aux Etablissements de Formation Professionnelle de l'OFPPT, répartie en lots suivants :

- LOT N°1 : EQUIPEMENTS ET MATERIELS ELECTRONIQUES ;
- LOT N°2 : BANCS PNEUMATIQUES ET HYDRAULIQUES
- LOT N°3 : BANC DE REGULATION
- LOT N°4 : EQUIPEMENT DOMOTIQUE
- LOT N°5 : BANC DE CABLAGE 2 FACES

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°18, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement des marchés de l'OFPPT. Toute disposition contraire au règlement des marchés de l'OFPPT est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°18 et des autres articles du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°2 : MAITRE D'OUVRAGE.

Le maître d'ouvrages du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

ARTICLE N°3 : DEFINITIONS.

Au sens du règlement des marchés de l'OFPPT on entend par :

- 1- **Attributaire** : concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché ;
- 2- **Autorité compétente** : l'ordonnateur ou la personne déléguée (sous-ordonnateur) par lui pour approuver le marché ;
- 3- **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché ;
- 4- **Groupeement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'OFPPT ;
- 5- **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.



ARTICLE N°4 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article n°24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :
Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article n°142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.

ARTICLE N°5 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique.
Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

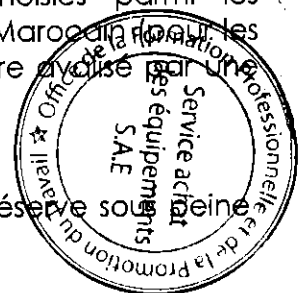
A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, établie conformément au modèle joint en annexe.
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

N.B : 1- Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements agréés à cet effet par le ministre chargé des finances Marocain. Pour les candidats étrangers, ces cautions personnelles et solidaires doivent être émises par une banque marocaine).

2- Les pièces a et b ne doivent exprimer aucune restriction ou réserve soumise à l'acceptation d'être rejetées par la commission d'appel d'offres.



Pour les groupements, il y a lieu de produire :

- + Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- + Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

- a) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent et ce conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article n°25 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
- b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- c) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

* La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

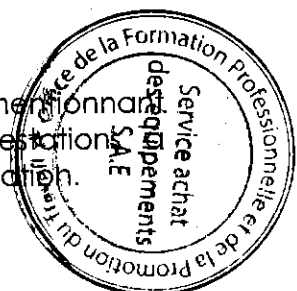
- d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Pour, les concurrents non installés au Maroc : l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits ou par une déclaration sur l'honneur dûment certifiée par les autorités compétentes du pays d'origine attestant l'impossibilité de produire l'ensemble ou une partie des documents précités.

B - Le dossier technique comprend :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations, l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.



2. Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

ARTICLE N°6 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS.

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 5 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;

2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :

a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

ARTICLE N°7 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

7.1 - **Les dossiers administratifs et techniques**, prévus à l'article 5 ci-dessus.

7.2 - **Une offre technique** :

L'offre technique du concurrent doit comprendre les éléments suivants :

Les « spécifications techniques des fournitures » renseignés conformément au canevas prévu à l'annexe A** : Lot N°1, 2, 3, 4, 5 du cahier des prescriptions spéciales et ce, en faisant ressortir l'annexe caractéristiques des fournitures proposées par le concurrent, leurs marques et leurs références.

Cette annexe est signée par le concurrent et étayée par **les catalogues et/ou documents relatifs aux « spécifications techniques des fournitures »** afférents aux fournitures proposées.

Ces catalogues et/ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant.



Il est à noter que :

- Pour le cas d'un groupement, les documents relatifs à l'offre technique sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.
- Pour les pièces de l'offre technique de la solution variante, les mêmes pièces sont exigées et ce, pour les fournitures proposées au titre de la solution variante.

7.3 - Une offre financière qui comprend :

a) l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

b) le bordereau des prix - détail estimatif prix établis par le maître d'ouvrage et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

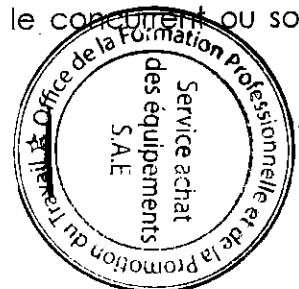
Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix - détail estimatif doivent tenir compte de :

- ✚ La saisie doit se faire par les moyens numériques (non manuscrits).
- ✚ Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres.
- ✚ Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

7.4 - Le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.



ARTICLE N°8 : OFFRE VARIANTE.

Des offres variantes pourront être proposées par les concurrents.

La présentation des offres variantes n'implique pas l'obligation pour le soumissionnaire de présenter une offre pour la solution de base initialement prévue.

Les modalités d'examen des offres de base seront effectuées conformément aux spécifications techniques des fournitures proposées annexé au cahier des prescriptions spéciales.

Les modalités d'examen des offres variantes seront effectuées de la même manière que l'offre technique de base.

Les offres variantes présentées par les concurrents font l'objet d'un pli distinct de l'offre de base éventuellement proposée. Dans ce cas, les pièces du dossier administratif visées à l'alinéa 1) du paragraphe I-A de l'article 5 et de l'article 6 ci-dessus, le dossier technique est valable aussi bien pour la solution de base que pour les offres variantes.

Dans le cas où le concurrent ne présente qu'une offre variante, le pli contenant celle-ci doit être présentée conformément à l'article 13 ci-dessous, accompagnée des dossiers prévus à l'article 7 ci-dessus, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet et doit porter en outre la mention " offre variante".

ARTICLE N°9 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'OFPPT, le dossier d'appel d'offres comprend :

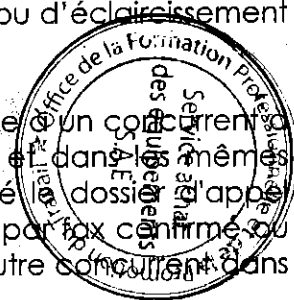
- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 7 précité ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 5 précité ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE N°10 : INFORMATION DES CONCURRENTS.

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent, à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans



le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le maître d'ouvrage doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent.

Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE N°11 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°19 § 7 du règlement des marchés de l'OFPPT, exceptionnellement, le maître d'ouvrage peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe 1-2 de l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas échéant et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis.

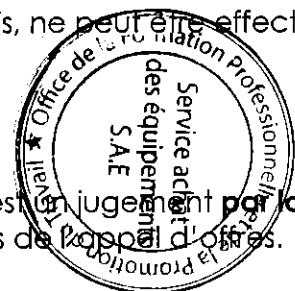
La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier sa demande de report.

Si le maître d'ouvrage reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

ARTICLE N°12 : REPARTITION EN LOTS.

- Le jugement des offres, prévu pour le présent appel d'offres, est un jugement **par lot**.
- Le soumissionnaire peut faire une offre pour un ou plusieurs lots de l'appel d'offres.



- Chaque lot fait l'objet d'un seul marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles.
- Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la quantité indiquée à chaque lot.
- Les offres partielles, techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération.

Pour l'attribution, le maître d'ouvrage procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot, et à l'attribution par lot.

Les offres de remise sur les prix présentés par les concurrents en fonction du nombre de lots susceptibles de leur être attribués sont prises en considération.

ARTICLE N°13 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article n°29 du règlement des marchés de l'OFPPT :

A- Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".

B- Ce pli contient trois enveloppes distinctes :

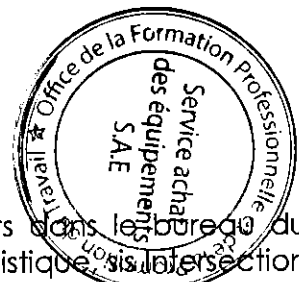
- a) La première enveloppe comprend le dossier administratif, le dossier technique, et le cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.
Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **dossiers administratif et technique** ».
- b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **offre financière** ».
- c) La troisième enveloppe contient l'offre technique. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **offre technique** ».

C- Les enveloppes visées aux paragraphes a, b, et c du B ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

ARTICLE N°14 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis à l'intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) à Casablanca, dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus



à l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma et à partir du site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

ARTICLE N°15 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement des marchés de l'OFPPT, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau de la Direction des Approvisionnements et Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route B.O. n° 50 et la Route Nationale 11 Sidi Maârouf – Casablanca - MAROC ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE N°16 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

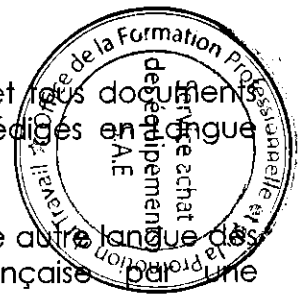
Conformément aux dispositions de l'article n°33 du règlement des marchés de l'OFPPT, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax ou par tout autres moyens de communication donnant date certaine adressée au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE N°17 : LANGUE DE L'OFFRE.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPT seront rédigés en langue Française.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une



personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

ARTICLE N°18 : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

ARTICLE N°19 : MONNAIE DE L'OFFRE.

Pour le concurrent national, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé en Dirhams.

Pour le concurrent non installé au Maroc, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé est l'Euro ou le dollar USA. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du

dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

ARTICLE N°20 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.

Le soumissionnaire supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à l'OFPPT qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE N°21 : EVALUATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles **36, 38, 39, 40** et **41** du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

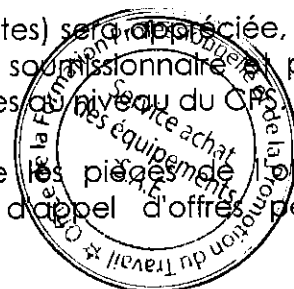
Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :

- Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins une attestation de références, conformes aux prescriptions de l'article 5-alinéa B-2 du présent règlement de consultation, se rapportant à des prestations de la même famille de celles objet du présent appel d'offres, dont le montant est supérieur ou égal à 25 % de l'estimation des lots concernés, réalisées au cours des années (2015 à 2020).

Aussi, il est précisé qu'en cas d'attestation délivrée à un groupement, celle-ci sera appréciée pour la cote part réalisée par le (s) concurrent(s) ou à défaut de renseignement, pour part égale du montant globale de l'attestation.

Les offres techniques seront évaluées comme suit :

- La conformité technique des offres (de base et / ou des variantes) sera appréciée, sur la base des documents présentés dans l'offre technique du soumissionnaire et par rapport aux spécifications techniques des fournitures demandées au niveau du CPS.
- En cas de discordance des spécifications techniques entre les pièces de l'offre technique d'un ou plusieurs concurrents, la commission d'appel d'offres peut



demander par écrit à l'un ou à plusieurs concurrents des précisions, éclaircissements et/ou des compléments d'information, des données sur leurs offres techniques. Ces éléments qui doivent concerner les documents contenus dans lesdites offres.

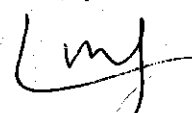
- Tout article ne répondant pas aux spécifications techniques demandées sera déclaré non conforme.
- La commission peut, avant de se prononcer, charger une sous-commission technique pour analyser les offres techniques proposées.

Conformément aux dispositions des articles 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT précité, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs et techniques et leur offre technique y compris catalogues, catalogues, et/ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » présentés.

Le marché sera attribué au concurrent, retenu à l'issue de l'examen des dossiers administratifs et techniques, de l'offre technique et de l'offre financière la moins disant par lot.

NB : En application des dispositions de l'article 27 du règlement des marchés l'OFPPT précité, les corrections des erreurs arithmétiques s'effectueront de la manière suivante :

- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent ;
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

Etabli par : 	Vérifié par le Service des Marchés :
Le maître d'ouvrage Directeur de l'Approvisionnement et la Logistique 	



MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT**A -Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail**

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° /2020 du / / 2020 àh.....min.

Objet du marché : Acquisition, installation et mise en service des équipements du secteur génie électrique destinés aux Etablissements de Formation Professionnelle de l'OFPPT, répartie en lots suivants :

Lot N° ... :

lication de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014).

B - Partie réservée au concurrent**a) Pour les personnes physiques**

Je (1), soussigné : (prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n° (2) n° de patente (2) :

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de: adresse du siège social de la société adresse du domicile élu affiliée à la CNSS sous le n° (2) et (3) inscrite au registre du commerce (localité) sous le n° (2) et (3) n° de patente (2) et (3) n° d'identification fiscale n° de l'identifiant commun de l'Entreprise (2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;



Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- **Montant total hors T.V.A.** :(en lettres et en chiffres)

- **Taux de la TVA** :(en pourcentage)

- **Montant de la T.V.A.** :(en lettres et en chiffres)

- **Montant total T.V.A. comprise** :(en lettres et en chiffres)

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (4) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

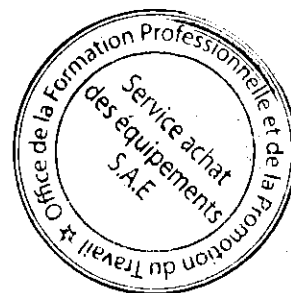
(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- Mettre : « Nous, soussignés..... Nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(4) supprimer les mentions inutiles



MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert sur offres des prix N°..../2020 du .../...../ 2020 àh.....min.

Objet du marché : Acquisition, installation et mise en service des équipements du secteur génie électrique destinés aux Etablissements de Formation Professionnelle de l'OFPPT, répartie en lots suivants :

Lot N° ... :

A - Pour les personnes physiques

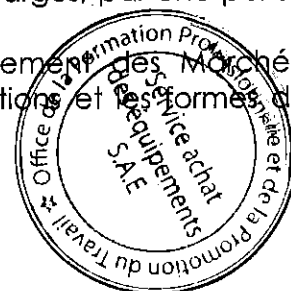
Je, soussigné : (prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
adresse du domicile élu :
affilié à la CNSS sous le n° : (1)
inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n°
..... (1) n° de patente (1)
n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (RIB), ouvert auprès de
.....

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme
juridique de la société) au capital
de:
adresse du siège social de la société adresse du
domicile élu
affiliée à la CNSS sous le n° (1)
inscrite au registre du commerce (localité) sous le
n° (1)
n° de patente (1)
n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (RIB), ouvert auprès de
.....
n° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise : (1)

- Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des Marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des



marchés de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;

3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;

4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article

24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;

- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;

- à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc ; (3)

5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;

6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.

7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).

8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(2) à supprimer le cas échéant.

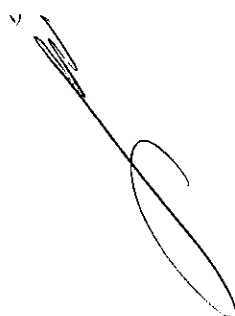
(3) Lorsque le CPS le prévoit.

(4) à prévoir en cas d'application de l'article 139 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

(*) en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

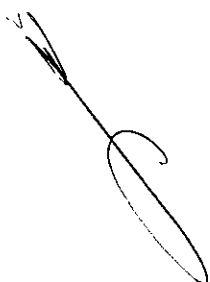


**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**



SOMMAIRE

ARTICLE 1	: OBJET DU MARCHE.	23
ARTICLE 2	: DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE.	23
ARTICLE 3	: AUTRES TEXTES APPLICABLES.	23
ARTICLE 4	: CARACTERE DES PRIX.	24
ARTICLE 5	: NATURE DES PRIX.	24
ARTICLE 6	: DROITS DE TIMBRES.	24
ARTICLE 7	: DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD.	24
ARTICLE 8	: CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF.	25
ARTICLE 9	: LIVRAISON DES EQUIPEMENTS AU SITE BENEFICIAIRE	26
ARTICLE 10	: MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE	26
ARTICLE 11	: MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS	27
ARTICLE 12	: FORMATION	27
ARTICLE 13	: RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE.	27
ARTICLE 14	: MODE DE REGLEMENT.	28
ARTICLE 15	: MODALITES DE PAIEMENT.	28
ARTICLE 16	: UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.	28
ARTICLE 17	: BREVETS.	29
ARTICLE 18	: SOUS-TRAITANCE.	29
ARTICLE 19	: DOMICILE DU TITULAIRE	29
ARTICLE 20	: VALIDITE DU MARCHE.	29
ARTICLE 21	: DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.	29
ARTICLE 22	: GARANTIE.	30
ARTICLE 23	: RETENUE DE GARANTIE.	30
ARTICLE 24	: DELAI DE GARANTIE.	30
ARTICLE 25	: RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE	30
ARTICLE 26	: ASSURANCE ET RESPONSABILITES.	31
ARTICLE 27	: REGLEMENT DES CONTESTATIONS.	31
ARTICLE 28	: NANTISSEMENT.	31
ARTICLE 29	: RESILIATION DU MARCHE.	31
ARTICLE 30	: MESURES COERCITIVES	32




CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2020.

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Entre les soussignés :

d'une part :

L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL (O.F.P.P.T.), représenté par son Directeur Général,

Et,

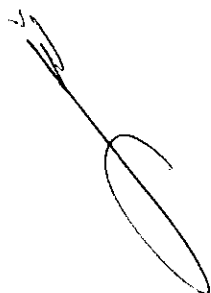
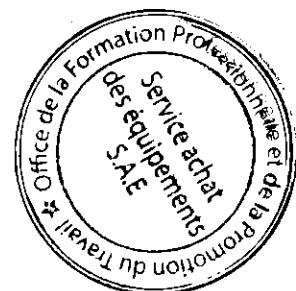
D'autre part :

La société :

- Titulaire du compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu :
- Affiliée à la CNSS sous le n° :
- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :
- Patente n° :
- N° d'identification fiscale
- n° de l'Identifiant commun de l'Entreprise :
- Représentée par :
Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ.

Le présent marché a pour objet **Acquisition, installation et mise en service des équipements du secteur génie électrique destinés aux Etablissements de Formation Professionnelle de l'OFPPT**, répartie en lots suivants :

- **LOT N°1 : EQUIPEMENTS ET MATERIELS ELECTRONIQUES ;**
- **LOT N°2 : BANCS PNEUMATIQUES ET HYDRAULIQUES**
- **LOT N°3 : BANC DE REGULATION**
- **LOT N°4 : EQUIPEMENT DOMOTIQUE**
- **LOT N°5 : BANC DE CABLAGE 2 FACES**

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ.

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- L'offre technique du titulaire,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 3 : AUTRES TEXTES APPLICABLES.

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété.



- L'arrêté 2-3663 du 13/07/2005 portant Organisation financière et comptable de l'OFPPT.
- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 1 000 000,00 DHS.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°4 : CARACTERE DES PRIX.

Les prix des prestations objet du présent marché sont fermes et non révisables. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°5 : NATURE DES PRIX.

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix - détail estimatif, aux quantités pour les prestations réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au prestataire de services une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

ARTICLE N°6 : DROITS DE TIMBRES.

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°7 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD.

Délai d'exécution :

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de Soixante-quinze jours (**75 jours**) pour le lot N°1, 2, 3, 4, 5.

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des fournitures incombant au titulaire.

Le délai que se réserve l'OFPPT pour la vérification de la conformité technique, n'est pas inclus dans le délai contractuel susmentionné.



Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité d'Un pour mille (1/1000) du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAGT.

ARTICLE N°8 : CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF.

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCAGT est :

- | | |
|---|----------------|
| • LOT N°1: Cinq mille deux cents Dirhams | (5.200,00 DH) |
| • LOT N°2: Huit mille Dirhams | (8.000,00 DH) |
| • LOT N°3: Vingt Deux mille cinq cent Dirhams | (22.500,00 DH) |
| • LOT N°4: Trente-huit mille deux cents Dirhams | (38.200,00 DH) |
| • LOT N°5: Deux mille Dirhams | (2.000,00 DH) |

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAGT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrés à cet effet conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°9 : LIVRAISON DES EQUIPEMENTS AU SITE BENEFICIAIRE.

Les équipements seront livrés aux sites bénéficiaires indiqués dans les tableaux de répartition en annexe. Toutefois pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impacts sur les prix ou autres conditions des marchés.

Avant de commencer les livraisons (au moins 15 jours à l'avance), le titulaire doit transmettre à l'OFPPT un **planning prévisionnel de livraison**.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité.

Le responsable du centre bénéficiaire signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

ARTICLE N°10 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE.

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans le site bénéficiaire suivant un planning communiqué au titulaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Le titulaire procédera à l'ouverture des caisses, l'installation et la mise en marches des équipements.

Les équipements jugés non-conformes sont récupérés par le titulaire dans un délai maximum de **30 jours** qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).

Les opérations de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité.

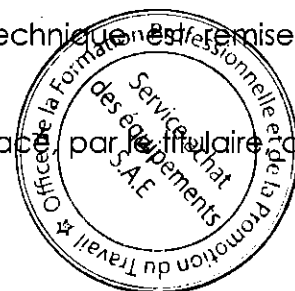
L'OFPPT procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché et avenant(s) (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique, ...) dans les sites bénéficiaires, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché et le cas échéant ses avenants doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé par le titulaire dans le délai contractuel.



ARTICLE N°11 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS.

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire :

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique ;
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ou avenant ;
- De la mise en marche du matériel si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés.

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le PV de réception.

ARTICLE N° 12 : FORMATION.

Il est prévue une formation de "d'une journée (1 jour) par lot par site, pour les lots 2, 3, 4, 5".

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPT un planning de formation 15 jours à l'avance.

La formation doit être sanctionnée par un PV mentionnant la date, le lieu, l'objet, le n° du marché, les bénéficiaires et l'animateur de la formation, accompagner d'une liste de présence.

ARTICLE N°13 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE.**1- Réception provisoire**

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque tous les équipements sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPT.

La réception provisoire du marché correspondra à la dernière date de réception.

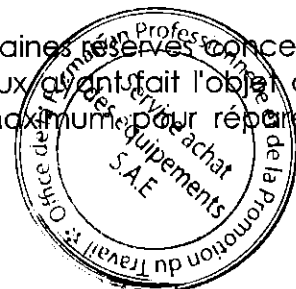
2- Réception définitive :

Le titulaire demandera à l'OFPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.

Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'équipement défectueux, ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai d'un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.



Le délai de garantie des équipements concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'OFPPT peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives.

ARTICLE N°14 : MODE DE REGLEMENT.

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

ARTICLE N°15 : MODALITES DE PAIEMENT.

L'OFPPT procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes.

Les sommes dues au titulaire seront réglées à son compte dont le numéro est précisé dans le marché.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE N°16 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'OFPPT ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

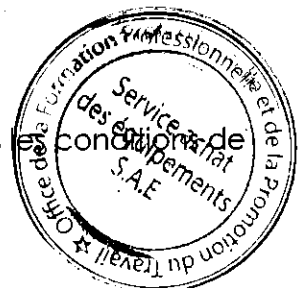
Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de l'OFPPT et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'OFPPT sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°17 : BREVETS.

Le titulaire garantira l'OFPPT, contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°18 : SOUS-TRAITANCE.

Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions stipulées à l'article n°141 du règlement des marchés de l'OFPPT.



ARTICLE N°19 : DOMICILE DU TITULAIRE.

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°20 : VALIDITE DU MARCHE.

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de l'Office ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°21 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 136 du règlement des marchés de l'OFPPT.

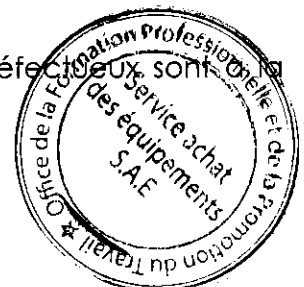
ARTICLE N°22 : GARANTIE.

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de formation Professionnelles de l'OFPPT.

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à charge exclusive de ce dernier.



ARTICLE N°23 : RETENUE DE GARANTIE.

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue d'un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B : Pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.

ARTICLE N°24 : DELAI DE GARANTIE.

Le délai de garantie est fixé à Une année (01) pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de la dernière réception provisoire de ces équipements.

Le délai de garantie suscité concerne tous les items mentionnés dans le bordereau des prix – détail estimatif, et est exigé du titulaire après la date du procès-verbal de réception provisoire.

ARTICLE N°25 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE.

En application des dispositions de l'article 19 du CCAGT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAGT, et le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°26 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES.

En application des dispositions de l'article 25 du CCAGT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

ARTICLE N° 27 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS.

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente, statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT).



ARTICLE N° 28 : NANTISSEMENT.

En cas de nantissement du marché, le Maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du précisé que :

+ La liquidation des sommes dues par l'Office de la formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de l'OFPPT ou son délégataire.

+ Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficier des nantissemments ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé, est le Directeur Général de l'OFPPT ou son délégataire.

+ Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'OFPPT seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

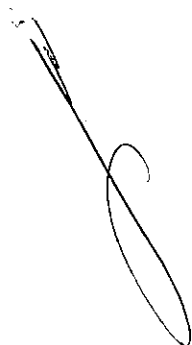
Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE N°29 : RESILIATION DU MARCHE.

Le marché peut être résilié par l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et règlement des marchés de l'OFPPT approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014).

ARTICLE 30 : MESURES COERCITIVES.

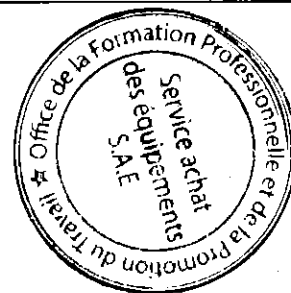
Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII.



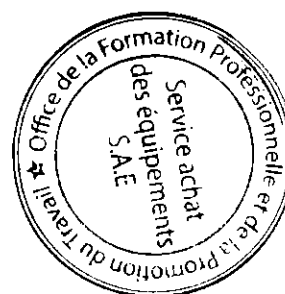
CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

Lot N°1 : Equipements et matériels électroniques ;

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	GENERATEUR DE FONCTION : Marque : Référence : Caractéristiques techniques : - Formes d'ondes : Sinus, Carré, triangle, Rampe, TTL - Plage de fréquence : ≥ 0.2 à 20 MHz. - Amplitude : 20 V crête à crête à vide. - Alimentation : 220 V ~ 240V, 50 Hz. Livré avec : - Câble d'alimentation - Notice technique en version Française.
2	MULTIMETRE NUMERIQUE. Marque : Référence : Caractéristiques techniques - Protection contre les surcharges par fusible HPC - Afficheur digital 4000 pts, - Bargraphe 82 segments, - Fonctions : dB, dBm, hold, Min/Max, moyenne, rel, - Interface USB opto-isolée, - Mesure de tension, courant, résistance, capacitance, - teste de diode sonore - Alimentation 4 piles LR6. - continuité – data hold - Extinction automatique Livré avec : - Cordons de sécurité. - Etui de protection et transport. - Notice technique en version Française. - Conforme à la Norme EN61010 – 600V Cat III
3	OSCILLOSCOPE DOUBLE TRACE. Marque : Référence : Caractéristiques techniques : - Genre : Oscilloscope numérique 2 voies x 40 MHz. - Bande passante 40Mhz - Sensibilité 5mV/div à 10V/div - Vitesse de balayage Numérique : 10 ns à 200 s/div - Fréquence d'échantillonnage : 500 Méch/s (1 voie); 250 Méch/s (2 voies) - Interface USB en Standard



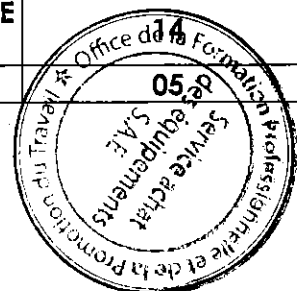
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	Livré avec : - 2 sondes (1x, 10x commutable), - câble d'alimentation, - câble USB, - logiciel sur CD, - Manuel (en français sur CD)
4	VALISE D'OUTILLAGE ELECTRONIQUE EQUIPEE : - Valise d'outillage vide - Soudure (99,3%) d'étain (0,7%) de cuivre (7/10), 250g - fer à souder 30W/40W - support pour fer à souder - pompe à dessouder - Tresse à dessouder largeur (2 mm) longueur (1,6 m) - Ciseau électricien - Clé à molette 150 mm - Jeu de 10 clés mixtes de 4 à 11 mm - Tournevis plat isolé 1000V 3,0*100mm - Tournevis plat isolé 1000V 5,5*125 mm - Rouleau d'adhésif noir - Pince multiprise - Tournevis plat isolée 1000V 2,5*75 mm - Tournevis plat isolé 1000V 4,0*100 mm - Tournevis plat isolé 1000V 6,5*150 mm - Tournevis Phillips isolé 1000V PH0*60 mm - Tournevis Phillips isolé 1000V PH1*80 mm - Tournevis Phillips isolé 1000V PH2*100 mm - Tournevis Phillips isolé 1000V PZ0*60 mm - Tournevis Phillips isolé 1000V PZ1*80 mm - Tournevis Phillips isolé 1000V PZ2*100 mm - Pince coupante électronique isolée 1000V - Pince téléphone isolée 1000V - Pince universelle électronique isolée 1000V - Pince à dénuder isolée (0.14mm²- 4mm², 1000V) - Pince Colson - extracteur de circuit intégré - placeur de circuit intégré
5	PLAQUETTE D'ESSAI EN ELECTRONIQUE (PLATINE D'ESSAI)
6	FER A SOUDER
7	LAMPE AVEC LOUPE
8	POMPE A DESSOUDER



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
9	LOUPE LUNETTES, LUMINEUSE LED, PHARE
10	SUPPORT DE CIRCUIT IMPRIME (GENRE ANTISTATIQUE IDEAL TEK PCSA-1)
11	STATION DE DESSOUDAGE
12	STATION DE SOUDAGE A AIR CHAUD
13	CASIER DE RANGEMENT DES COMPOSANTS ELECTRONIQUES
14	ALIMENTATION STABILISEE TRIPLE DE LABORATOIRE (GENRE HQ POWER PS 23023)
15	INSOLEUSE A QUATRE TUBES

Tableau de répartition :

Items	Désignations et caractéristiques techniques	ISTA BENI METHAR
1	GENERATEUR DE FONCTION :	08
2	MULTIMETRE NUMERIQUE.	08
3	OSCILLOSCOPE DOUBLE TRACE.	08
4	VALISE D'OUTILLAGE ELECTRONIQUE EQUIPEE :	05
5	PLAQUETTE D'ESSAI EN ELECTRONIQUE (PLATINE D'ESSAI)	28
6	FER A SOUDER	28
7	LAMPE AVEC LOUPE	14
8	POMPE A DESSOUDER	28
9	LOUPE LUNETTES, LUMINEUSE LED, PHARE	14
10	SUPPORT DE CIRCUIT IMPRIME (GENRE ANTISTATIQUE IDEAL TEK PCSA-1)	14
11	STATION DE DESSOUDAGE	05
12	STATION DE SOUDAGE A AIR CHAUD	05
13	CASIER DE RANGEMENT DES COMPOSANTS ELECTRONIQUES	20
14	ALIMENTATION STABILISEE TRIPLE DE LABORATOIRE (GENRE HQ POWER PS 23023)	
15	INSOLEUSE A QUATRE TUBES	



Lot N°2 : Bancs pneumatiques et hydrauliques

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	Banc pneumatique et électropneumatique : Poste de travail mobile double face permet le montage et l'exploitation des différents composants sans utilisation d'outils (composants équipés de système de montage rapide) 1* Table roulante dimension situé entre longueur 1200 mm, hauteur 1700 mm et profondeur 800 mm minimum 1* plaque en aluminium extrudé et adonisé de dimension situé entre longueur 1080 mm et profondeur 680 mm minimum avec possibilité de fixation des composants électriques sur les deux faces 2*caisson à quatre tiroirs minimum et avec serrures 1*guide de câble 1 x unités d'alimentation électrique pour cadre de montage 220V AC- 24 VDC/ 4A minimum avec 6 sorties minimum 1 x compresseur silencieux lubrifié pour utilisation en salle de cours : protégé par pressostat et soupape de sureté - Tension d'alimentation 230V/50HZ - Pression de service 7 bar minimum - Débit d'aspiration 40 L/MIN minimum - Volume de réservoir 9 l minimum - Sortie avec régulateur de pression, manomètre et coupleur rapide Pré-actionneur de mise en pression manuelle et mécanique 2 distributeurs 3/2 NF actionnée par bouton poussoir 2 Distributeurs 3/2 NO actionnée par bouton poussoir 1 Distributeur 3/2 NF actionnée par bouton d'arrêt d'urgence 4 Distributeurs FC 3/2 NF actionnée par galet 2 Distributeurs 3/2 NF actionnée par galet escamotable 1 Distributeur 3/2 NF bistable actionnée par un commutateur 1 Distributeur 5/2 actionnée par bouton poussoir 1 Distributeur 5/2 avec sélecteur à deux positions 1 Distributeur 5/3 à centre fermé commande par levier à accrochage Pré-actionneur à commande pneumatique 1 Distributeur 3/2 NF monostable à pilotage pneumatique 2 Distributeurs 5/2 monostable à commande pneumatique 2 Distributeurs 5/2 bistable à commande pneumatique Traitement signal, régulation de débit et blocage 1 porte logique "OU" 1 Sélecteur de circuit en "OU" 1 Porte logique "ET" 1 Sélecteur de circuit en "ET"



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	2 étrangleurs de débit unidirectionnel 1 Valve d'échappement rapide 1 Temporisateur pneumatique réglable à sortie positive 2 Régleurs de débit avec clapet anti-retour pilotée 1 étrangleur de débit bidirectionnel 1 Soupape de séquence Vérins 2 Vérins à simple effet à rappel par ressort 1 Vérin à double effet à piston magnétique et amortissement élastique 1 Vérin à double effet à piston magnétique avec amortissement pneumatique réglable Électrodistributeurs 1 Electrodistributeur 3/2 monostable NF (bobine 24 VDC avec voyant à LED) 1 Électrodistributeur 3/2 bistable (bobine 24 VDC avec voyant à LED) 2 Électrodistributeurs 5/2 bistable (bobine 24 VDC avec voyant à LED) 2 Électrodistributeurs 5/2 monostable (bobine 24 VDC avec voyant à LED) 1 Électrodistributeur 5/3 centre fermé (bobine 24 VDC avec voyant à LED) 1 Générateur de vide par effet venturi avec ventouse Modules de contrôle/détecteurs 1 Commutateur ON/OFF 1 Bouton poussoir d'arrêt d'urgence (électrique) 1 Ensemble d'entrées électriques (Boîtier avec 3 boutons poussoirs NO-NC) 1 Ensemble de 3 relais (3 NO-3 NC, bobine 24VDC) 1 Indicateur (Voyants, sonnerie) 1 Ensemble de 2 relais temporisateurs (2 NO- 2 NC) 1 Bornier de connexion électrique 4 Détecteurs magnétique type Reed 2 Détecteurs magnétique statique 1 Détecteur inductif 1 Détecteur capacitif 1 Détecteur photoélectrique 4 Fin de course électrique 1 Pressostat contact électrique Accessoires Ensemble de 10 Raccords en "T" Ø 4mm Ensemble de 10 bouchons en plastique Ø 4mm Ensemble de 10 raccords en "Y" Ø 4mm 1x jeu de câble de laboratoire sécurisé de 4 mm (couleur rouge et bleu) composé de 80 câbles minimum NB: tous les composants pneumatiques doivent être munis des raccords rapides Ø 4mm Formation d'un (1) jour sur l'utilisation et la maintenance de l'équipement.



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
2	Banc Hydraulique : Ensemble d'équipement didactique pour l'étude en hydraulique de base, électro hydraulique, hydraulique proportionnelle et la régulation hydraulique Poste de travail mobile double face permet le montage et l'exploitation des différentes composant sans utilisation d'outils (composants équipés de système de montage rapide) Le poste de travail doit être équipé de : 1x Chariot mobile sur roues de dimensions situé entre longueur 1540mm, hauteur 1760mm et profondeur 770mm minimum 1x Plaque double face pour fixation facile des composants de dimensions situé entre longueur 1080 mm et profondeur 680 mm minimum 1x fronton d'insertions des composants électriques double face 2x Caisson fixe à 3 tiroirs minimum 2x Bac de récupération d'huile en caoutchouc 1x Guide de câble 1x Support de flexible Jeu d'équipement pour l'étude de l'hydraulique et l'électro hydraulique 1x Distributeur 4/2 à commande manuel et rappel par ressort 1x Distributeur 4/3 à commande manuel, centre en Y 1x Distributeur 4/3 à commande manuel, centre fermé 1x Clapet anti-retour 1x Clapet anti-retour piloté 1x Limiteur de pression à commande directe 1x étrangleur de débit bidirectionnel 1x étrangleur de débit unidirectionnel 2x Vérins à double effet diamètre de piston 25mm, diamètre de la tige 16 mm maximum et une course de 200 mm minimum 1x Kit de montage pour vérin 1x Moteur hydraulique avec drainage couple 60 Nm 1x Masse de charge de 15 kg maximum avec fixation adapté au vérin livré assemblé dans un grillage par mesure de sécurité 1x accumulateur hydraulique à membrane avec diaphragme de blocage. 3x Manomètre avec raccord rapide et bain de glycérine plage de pression 0- 100 bar 2x Répartiteur en T avec raccord rapide 1x Vanne d'arrêt 2x Module de 3 relais électriques (contacts 3NO-3NC pour chaque relais, bobine 24 VDC 1x Module de 3 boutons poussoirs électriques 1x Module de 2 relais temporisés (contacts 2NO-2NC) 2x distributeur 4/2 monostable à pilotage électrique (bobine 24 VDC avec voyant lumineux d'excitation) 1x distributeur 4/3 à centre fermé pilotage électrique (bobine 24 VDC avec voyant lumineux d'excitation)



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	1x Pressostat électronique 2x Détecteur de proximité électronique Jeu d'accessoires 10x Tuyau flexible avec raccords rapides, 600 mm 6x Tuyau flexible avec raccords rapides, 1000 mm 4x Tuyau flexible avec raccords rapides, 1500 mm Jeu de câbles de laboratoire sécurisés de 4 mm (couleur rouge et bleu) composé de 80 câbles minimum Unité d'alimentation électrique pour cadre de montage 220V AC - 24VDC / 10A maximum protégée contre le court-circuit. Groupe hydraulique Commande avec disjoncteur de protection et arrêt d'urgence intégré Moteur à courant alternatif monophasé Tension nominale : 230 V/50Hz Puissance nominale : 1 kW minimum Accouplée à 2 pompes doubles (pompe à engrenages ou à palettes) Débit de chacune des pompes : 3.5 l/min minimum Pression 50 bar minimum Capacité du réservoir 40 Litre minimum avec filtre sur canal des retours. Livré avec Documents en français de formation avec exercice et exemple format papier et numérique sur CD-ROM Manuel d'enseignement en hydraulique et électro hydraulique Manuel de travaux pratique en hydraulique de base Manuel de travaux pratique en électro hydraulique Livré avec logiciel de conception et de simulation Formation d'un (1) jour sur l'utilisation et la maintenance de l'équipement.

Tableau de répartition :

Items	Désignations et caractéristiques techniques	ISTA DRIOUCH
1	Banc pneumatique et électropneumatique	01
2	Banc Hydraulique	



Lot N°3 : Banc de régulation

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	BANC DIDACTIQUE DE REGULATION DE DEBIT, NIVEAU, PRESSION ET TEMPERATURE, MONTE SUR CHARIOT MOBILE AVEC API ET HMI INTEGRES Le banc permet de réaliser les travaux pratiques (TP) suivants : Etude des caractéristiques de la boucle de régulation ouverte et fermée Etude de la réponse de sortie par rapport aux perturbations Régulation proportionnelle (P) Régulation proportionnelle et Intégrale (PI) Régulation proportionnelle, Intégrale, dérivée (PID) Régulation Tout ou Rien, et Régulation en cascade Spécifications techniques: Le Système doit être compact, modulaire et à sécurité intrinsèque Les principaux éléments de régulation constituant le système doivent être des composants industriels Mesure de débit , tremperature, pression et niveau 2 récipients dont un récipient sous pression Récipient d'alimentation Système tubulaire enfichable, Tuyaux en PVC transparent Capteurs : Capteurs capacitifs, Capteur à ultrason, Capteur de débit, Capteur de pression, Capteur de température PT100, manomètre. Raccordement avec convertisseur de mesure Alimentation intégrée 24 V CC Interrupteur-limiteur de température et convertisseur de signal Génération de grandeurs perturbatrices Exploitation séparée des 4 systèmes de régulation Mode manuel accessible directement par un interrupteur de simulation. Chariot mobile à profilé aluminium Vanne de régulation Proportionnelle (P) Régulateur P, PI et PID Régulateur de moteur Possibilité de montage d'un système mis en réseau Système de chauffage Pompe avec pressostat de sécurité Automate Programmable Industrielle : - Carte mémoire 24 Mo minimum - Module 16 Entrées TOR minimum - 24 V - Module 16 sorties TOR minimum – 24 V - Module de 8 entrées analogiques minimum avec accessoires - Module de 6 sorties analogiques minimum avec accessoires - Alimentation 24 V CC, 230 V CA - Connecteur frontal - Câble Ethernet CAT5 standard - Rail de montage Logiciel de programmation et de supervision complet Logiciel de simulation intégrant les modèles de régulation suivants : Régulation de la pression Régulation du débit, Régulation du niveau de remplissage Régulation de la température Régulation en cascade du niveau de remplissage



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	HMI de même type que l'API avec même Logiciel de programmation Port de communication type Ethernet, avec Interfaces Profinet et Profibus Doté des protections nécessaires pour le bon fonctionnement du système Affichage intégré des grandeurs mesurées SUPPORTS PEDAGOGIQUES Manuel d'exploitation pédagogique avec travaux pratiques, en langue française, format papier et électronique (sur CD) Livré avec : Cable de communication entre le système et PC Jeu flexibles, Cables et accessoires nécessaires Les connecteurs doivent être conformes aux exigences de la norme CEI EN 61010-031 Y compris: - Tout accessoire nécessaire au bon fonctionnement du système - Fourniture, pose, essais et Mise en service Formation d'un (1) jour sur l'utilisation et la maintenance de l'équipement.

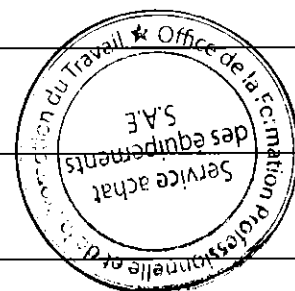
Tableau de répartition :

Items	Désignations et caractéristiques techniques	ISTA BENI METHAR	CFMER DE RABAT	ISMER DE TARFAYA	TOTAL
1	BANC DIDACTIQUE DE REGULATION	01	02	02	05



Lot N°4 : Equipements domotique.

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
1	Alimentation modulaire pour ligne BUS KNX 640mA -
2	Interface modulaire BUS KNX pour connecter un PC au Bus KNX via le port USB -
3	- Actionneur de variation KNX 2x300 W pour l'éclairage
4	- Contrôleur modulaire BUS KNX avec 16 sorties et 16 entrées
5	- Thermostat KNX avec écran et touches (mode confort, mode nuit, mode Eco, consigne T°C) avec sonde de température intégrée
6	- Boutons poussoirs commande KNX 4 touches avec interface KNX
7	- Contrôleur modulaire de ventilo-convecteur BUS KNX version 0V à 10V - 4 modules
8	- Boutons poussoirs commande KNX 6 touches avec interface KNX
9	- Actionneur KNX pour volets roulants 4 sorties
10	Détecteur de présence BUS KNX infrarouge 6m et angle de 360 minimums avec fonctionnalité de lumière constante
11	Câble Bus KNX certifié double paire (en mètre)
12	Interface modulaire BUS KNX/IP
13	Coupleur de ligne KNX
14	Horloge programmable annuelle KNX
15	Capteur crépusculaire KNX

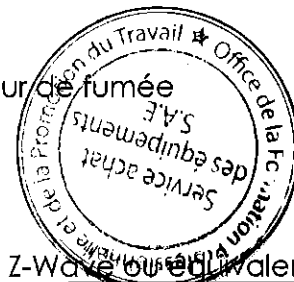


Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
16	Compteur d'énergie KNX 3 canaux à 16A par canal
17	Ecran tactile KNX 11" minimum inclunt les fonctionnalités de contrôle d'éclairage, volet roulants, climatisation, visualisation de streaming Vidéo, Vidéophonie, et Alarmes techniques
18	Routeur wifi
19	Passerelle Infra-rouge universel pour climariseur Split
20	Module d'entrées binaires KNX à 4 entrées sur Rail DIN
21	Climatiseur Inverter 9000 BTU
22	Station météorologique KNX
23	Capteur de CO2, d'humidité et de température d'ambiance KNX
24	Contact d'ouverture magnétique
25	Détecteur de fumée
26	Détecteur de fuite d'eau
27	Détecteur de bris de glace
28	<u>Banc didactique de la détection et signalisation de dangers</u> Ensemble didactique mobile pour la formation sur la détection et signalisation de dangers avec interface KNX ou similaire. il doit être livré avec cours interactif complet. Les travaux pratiques demandés portant au minimum sur les thèmes suivants : ✓ Connaissances dans le cadre de l'étude de projets de systèmes de d'alarme incendie, ✓ Connaissances dans le cadre de l'étude de projets de systèmes de contrôle d'accès ;

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	✓ Connaissances dans le cadre de l'étude de projets des systèmes anti-intrusion ; ✓ Principes physiques de fonctionnement de différents capteurs ; ✓ Installation de détecteurs spécifique à chaque système. ✓ Configuration de groupes de détecteurs ; ✓ Installation de capteurs et détecteurs compatibles avec la technologie de bus ; ✓ Installation de déclencheur manuel ✓ Programmation de l'installation avec l'ordinateur ou avec une unité de commande. - Configuration minimale du banc : Ensemble d'expérimentation mobile sur 4 roues Centrale de détection 2 zones minimum fonctionnant selon le standard KNXB ou similaire ✓ Interface KNX ou similaire, RJ 45 ou similaire Unité de commande et d'affichage des données de la centrale Unité de capteurs, détecteurs, avertisseurs, interrupteur de simulation pour travaux pratiques Unité de capteurs de détection d'incendie : de température, fumée optique Unité de capteurs de détection d'incendie : d'avertisseur d'incendie manuel, Unité de contrôle d'accès avec dispositifs d'alarme optique et acoustiques, avertisseur d'agression. Lot de câbles de mesures de différentes longueurs. CD avec logiciel d'application, de cours interactifs et sur les travaux à réaliser sur le banc Manuel(s) de travaux pratiques. Formation d'un (1) jour sur l'utilisation et la maintenance de l'équipement.
29	<u>Banc didactique sur la technique de bus domotique</u> banc didactique mobile pour la formation sur la technique de bus domotique selon le standard KNX/EIB ou similaire. il doit être livré avec cours interactif complet. Les travaux pratiques sont réalisées avec ou sans simulation de défauts. Les travaux pratiques demandés sont : ✓ Conception, planification, calcul d'une installation selon le standard KNX/EIB ou similaire ✓ Programmation et paramétrage d'une installation selon le standard KNX/EIB ou similaire Mise en service et contrôle d'une installation selon le standard KNX/EIB ou similaire ✓ Installation d'un système avec différentes applications selon le standard KNX/EIB ou similaire ✓ Commande d'éclairage ON/OFF et par variation des lampes/ Commande de stores et des volets roulants / Commande de chauffage ✓ Surveillance de pièces, détection de présence ✓ Commande d'éclairage par passerelle selon le standard KNX/DALI ou similaire



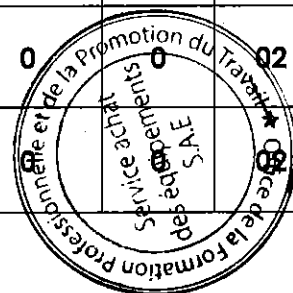
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	- Configuration minimale du banc : Banc d'expérimentation mobile Unité d'expérimentation pour les travaux pratiques sur la commande de l'éclairage, variation d'intensité lumineuse et commande des stores selon le standard KNX /EIB ou similaire. Unité de régulation de chauffage avec affichage de température et grandeurs de perturbation selon le standard EIB ou similaire. Unité de surveillance avec contrôle de présence et alarme selon le standard EIB ou similaire Unité de station météo 4 canaux minimum avec capteurs de température, pluie, vent, et ensoleillement. Unité de visualisation pour la mise en service, programmation et représentation graphique – Ecran tactile. Unité de centrale de communication entre différents systèmes de bus de communication domotique Lot de Fiches de connexions sécurisées pour réaliser les expériences dans difficulté Lot de câbles de mesures de différentes longueurs. CD avec logiciel d'application, de cours interactifs et sur les travaux à réaliser sur le banc Manuel(s) de travaux pratiques. <u>Prévoir une formation de deux jours (2 j) sur la mise en marche et l'utilisation du banc.</u>
30	<u>Banc didactique pour la formation sur la technique radio</u> banc didactique pour la formation sur la technique radio. il doit être livré avec cours interactif complet. Les travaux pratiques sont réalisées avec ou sans simulation de défauts. Les travaux pratiques demandés sont : • Mise en service et enregistrement de la centrale • Mise en service et enregistrement des composants apparents et encastrés • Mise en service et enregistrement des détecteurs et contacts • Connexion avec la tablette ou le smartphone (tablette et smartphone non fournis) • Programmation de différents composants • Commande de stores • Signalisation par contacts de fenêtre ou détecteur de fumée • Configuration minimale du banc : • Banc d'expérimentation mobile • Centrale à commande d'éclairage simple, onde Z-Wave ou équivalent



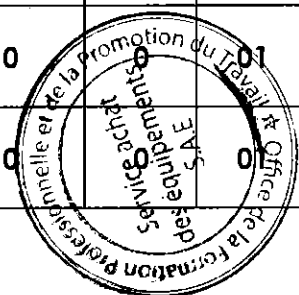
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques
	• 1 centrale radio Z-Wave ou équivalent: • 1 double bouton poussoir Z-Wave ou équivalent minimum • 1 prises commandée Z-Wave ou équivalent minimum • détecteur de mouvement Z-Wave ou équivalent minimum • 1 contrôleur double Z-Wave ou équivalent, encastré minimum • 1 télécommande radio • Câble réseau • Commande d'éclairage et de stores, Z-Wave ou équivalent • 1 double bouton poussoir Z-Wave ou équivalent minimum • 1 prises commandée Z-Wave ou équivalent minimum • 1 détecteur de mouvement Z-Wave ou équivalent avec mesure de luminosité et de température minimum • 1 actionneur encastré Z-Wave ou équivalent minimum • contrôleurs Z-Wave ou équivalent : pour les stores, pour l'éclairage • simulateur de stores à LED • Système de signalisation de danger avec contrôle de présence, Z-Wave ou équivalent • 1 détecteur de fumée Z-Wave ou équivalent minimum • 1 détecteur de mouvement Z-Wave ou équivalent minimum • 2 contacts de porte et de fenêtre Z-Wave ou équivalent minimum • 2 simulations d'erreurs mobiles • Un jeu de câbles de compatible avec les différentes prises du système • CD avec logiciel d'application, de cours interactifs et sur les travaux à réaliser sur le banc • Manuel(s) de travaux pratiques. Formation d'un (1) jour sur l'utilisation et la maintenance de l'équipement.

Tableau de répartition :

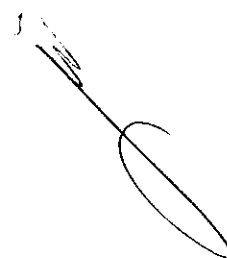
Items	Désignations et caractéristiques techniques	ISTA BENI METHAR	ISTA3E Casablanca	ISMER Tarfaya	Total
1	Alimentation modulaire pour ligne BUS KNX 640mA -	03	0	0	03
2	Interface modulaire BUS KNX pour connecter un PC au Bus KNX via le port USB -	01	0	0	01
3	Actionneur de variation KNX 2x300 W pour l'éclairage	02	0	0	02
4	Contrôleur modulaire BUS KNX avec 16 sorties et 16 entrées	02			



Items	Désignations et caractéristiques techniques	ISTA BENI METHAR	ISTA3E Casablanca	ISMER Tarfaya	Total
5	Thermostat KNX avec écran et touches (mode confort, mode nuit, mode Eco, consigne T°C) avec sonde de température intégrée	02	0	0	02
6	Boutons poussoirs commande KNX 4 touches avec interface KNX	02	0	0	02
7	Contrôleur modulaire de ventilo-convecteur BUS KNX version 0V à 10V - 4 modules	02	0	0	02
8	Boutons poussoirs commande KNX 6 touches avec interface KNX	04	0	0	04
9	Actionneur KNX pour volets roulants 4 sorties	02	0	0	02
10	Détecteur de présence BUS KNX infrarouge 6m et angle de 360 minimums avec fonctionnalité de lumière constante	02	0	0	02
11	Câble Bus KNX certifié double paire (en mètre)	100	0	0	100
12	Interface modulaire BUS KNX/IP	02	0	0	02
13	Coupleur de ligne KNX	03	0	0	03
14	Horloge programmable annuelle KNX	01	0	0	01
15	Capteur crépusculaire KNX	02	0	0	02
16	Compteur d'énergie KNX 3 canaux à 16A par canal	01	0	0	01
17	Ecran tactile KNX 11" minimum inclut les fonctionnalités de contrôle d'éclairage, volet roulants, climatisation, visualisation de streaming Vidéo, Vidéophonie, et Alarmes techniques	01	0	0	01
18	Routeur wifi	01	0	0	01
19	Passerelle Infra-rouge universel pour climariseur Split	01	0	0	01



Items	Désignations et caractéristiques techniques	ISTA BENI METHAR	ISTA3E Casablanca	ISMER Tarfaya	Total
20	Module d'entrées binaires KNX à 4 entrées sur Rail DIN	01	0	0	01
21	Climatiseur Inverter 9000 BTU	01	0	0	01
22	Station météorologique KNX	01	0	0	01
23	Capteur de CO2, d'humidité et de température d'ambiance KNX	01	0	0	01
24	Contact d'ouverture magnétique	04	0	0	04
25	Détecteur de fumée	01	0	0	01
26	Détecteur de fuite d'eau	02	0	0	02
27	Détecteur de bris de glace	05	0	0	05
28	Banc didactique de la détection et signalisation de dangers	0	2	1	03
29	Banc didactique sur la technique de bus domotique	0	2	1	03
30	Banc didactique pour la formation sur la technique radio	0	1	1	02

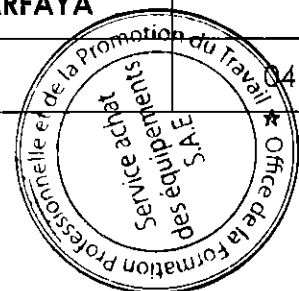



LOT N° 5 : BANC DE CABLAGE 2 FACES

Item N°	Désignation
1	BANC DE CABLAGE 2 FACES ET 4 CHAISES Postes pour 4 utilisateurs livrés avec : 2 pupitres de distribution verticaux autonomes : COUPURE D'URGENCE Coup de poing à clé, à sécurité positive, coupant toutes les sorties. 24VAC ISOLÉS DU SECTEUR Utilisation sur 2 bornes de sécurité. Protection au primaire du transformateur par auto-protection, et au secondaire par disjoncteur. MARCHE/ARRET GENERAL Un voyant signale la position marche. Mise en route et arrêt par double bouton poussoir. DISTRIBUTION 230V SECTEUR 2 prises 2P+T / 1 voyant PROTECTION GENERALE Protection par disjoncteur magnéto-thermique (différentiel 30mA en option) TRIPHASE SECTEUR (uniquement LA*-42T) Un voyant signale la position marche. Sortie sur 4 bornes de sécurité. Interrupteur à clé autorisant la position marche. 4 cadres support de grilles. 4 grilles fixes 800 x 150mm. 4 grilles amovibles instantanément de 600 x 500mm utiles. 1 plateau de 2000 x 750mm stratifié haute température. 2 zones de rangement de 4 grilles chacune CONFORMES AU DECRET 88-1056 ET SES ÉVOLUTIONS. CONFORMES NFC 15.100. TRANSFO. CONFORMES NFC 61558 LIVRE AVEC 4 CHAISES Formation d'un (1) jour sur l'utilisation et la maintenance de l'équipement.

TABLEAU DE REPARTITION

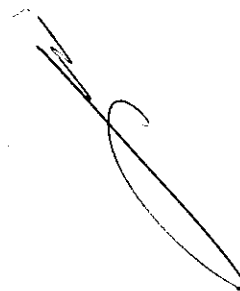
items	Désignations	INSTITUT SPECIALISE DANS LES METIERS DES ENERGIES RENOUVELABLES TARFAYA	ISTA BEN MSIK
1	Banc de câblage 2 faces et 4 chaises	04	04



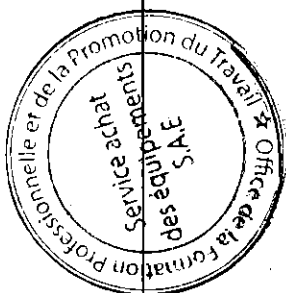
LE SOUSMISSIONNAIRE	LE MAÎTRE D'OUVRAGE
<u>lu et accepté</u>	Abdel AOURAGH Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique



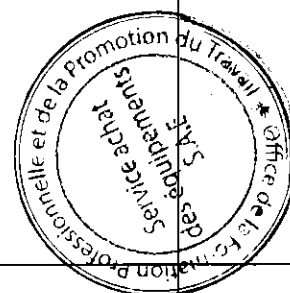
Annexe :
Spécifications techniques des fournitures
proposées par le concurrent pour les lots :
N°1, 2, 3, 4, et 5



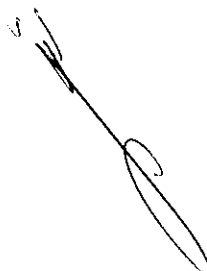
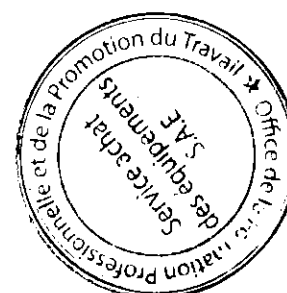
Lot N°1 : Equipements et matériels électroniques :

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	GENERATEUR DE FONCTION : Caractéristiques techniques : - Formes d'ondes : Sinus, Carré, triangle, Rampe, TTL - Plage de fréquence : ≥ 0.2 à 20 MHz. - Amplitude : 20 V crête à crête à vide. - Alimentation : 220 V ~ 240V, 50 Hz. Livré avec : - Câble d'alimentation - Notice technique en version Française.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
2	MULTIMETRE NUMERIQUE. Caractéristiques techniques - Protection contre les surcharges par fusible HPC - Afficheur digital 4000 pts, - Bargraphe 82 segments, - Fonctions : dB, dBm, hold, Min/Max, moyenne, rel, - Interface USB opto-isolée, - Mesure de tension, courant, résistance, capacitance, - teste de diode sonore - Alimentation 4 piles LR6. - continuité – data hold – Extinction automatique Livré avec : - Cordons de sécurité. - Etui de protection et transport. - Notice technique en version Française. - Conforme à la Norme EN61010 – 600V Cat III	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
3	OSCILLOSCOPE DOUBLE TRACE. Caractéristiques techniques : - Genre : Oscilloscope numérique 2 voies x 40 MHz. - Bande passante 40Mhz - Sensibilité 5mV/div à 10V/div - Vitesse de balayage Numérique : 10 ns à 200 s/div - Fréquence d'échantillonnage : 500 Méch/s (1 voie); 250 Méch/s (2 voies) - Interface USB en Standard Livré avec :	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	- 2 sondes (1x, 10x commutable), - câble d'alimentation, - câble USB, - logiciel sur CD, - Manuel (en français sur CD)		
4	VALISE D'OUTILLAGE ELECTRONIQUE EQUIPEE : - Valise d'outillage vide - Soudure (99,3%) d'étain (0,7%) de cuivre (7/10), 250g - fer à souder 30W/40W - support pour fer à souder - pompe à dessouder - Tresse à dessouder largeur (2 mm) longueur (1,6 m) - Ciseau électricien - Clé à molette 150 mm - Jeu de 10 clés mixtes de 4 à 11 mm - Tournevis plat isolé 1000V 3,0*100mm - Tournevis plat isolé 1000V 5,5*125 mm - Rouleau d'adhésif noir - Pince multiprise - Tournevis plat isolée 1000V 2,5*75 mm - Tournevis plat isolé 1000V 4,0*100 mm - Tournevis plat isolé 1000V 6,5*150 mm - Tournevis Phillips isolé 1000V PH0*60 mm - Tournevis Phillips isolé 1000V PH1*80 mm - Tournevis Phillips isolé 1000V PH2*100 mm - Tournevis Phillips isolé 1000V PZ0*60 mm - Tournevis Phillips isolé 1000V PZ1*80 mm - Tournevis Phillips isolé 1000V PZ2*100 mm - Pince coupante électronique isolée 1000V - Pince téléphone isolée 1000V - Pince universelle électronique isolée 1000V - Pince à dénuder isolée (0.14mm²- 4mm², 1000V) - Pince Colson - extracteur de circuit intégré - placeur de circuit intégré	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
5	PLAQUETTE D'ESSAI EN ELECTRONIQUE (PLATINE D'ESSAI)	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
6	FER A SOUDER	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
7	LAMPE AVEC LOUPE	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	



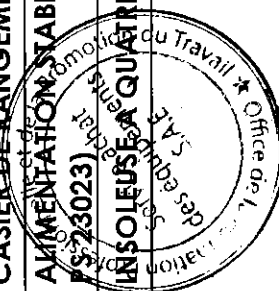
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
8	POMPE A DESSOUDER	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
9	LOUPE LUNETTES, LUMINEUSE LED, PHARE	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
10	SUPPORT DE CIRCUIT IMPRIME (GENRE ANTISTATIQUE IDEAL TEK PCSA-1)	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
11	STATION DE DESSOUDAGE	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
12	STATION DE SOUDAGE A AIR CHAUD	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
13	CASIER DE RANGEMENT DES COMPOSANTS ELECTRONIQUES	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
14	ALIMENTATION STABILISEE TRIPLE DE LABORATOIRE (GENRE HQ POWER PS 23023)	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
15	INSOLEUSE A QUATRE TUBES	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot N°1 : Equipements et matériels électroniques :

Item N°	Description	Unité	QTE	Dir. Partielle Enchère	Dir. Total Enchère
1	GENERATEUR DE FONCTION :	U	08		
2	MULTIMETRE NUMERIQUE.	U	08		
3	OSCILLOSCOPE DOUBLE TRACE.	U	08		
4	VALISE D'OUTILLAGE ELECTRONIQUE EQUIPEE :	U	05		
5	PLAQUETTE D'ESSAI EN ELECTRONIQUE (PLATINE D'ESSAI)	U	28		
6	FER A SOUDER	U	28		
7	LAMPE AVEC LOUPE	U	14		
8	POMPE A DESSOUDER	U	28		
9	LOUPE LUNETTES, LUMINEUSE LED, PHARE	U	14		
10	SUPPORT DE CIRCUIT IMPRIME (GENRE ANTISTATIQUE IDEAL TEK PCSA-1)	U	14		
11	STATION DE DESSOUDAGE	U	05		
12	STATION DE SOUDAGE A AIR CHAUD	U	05		
13	CASIER DE RANGEMENT DES COMPOSANTS ELECTRONIQUES	U	20		
14	ALIMENTATION STABILISEE TRIPLE DE LABORATOIRE (GENRE HQ POWER PS23023)	U	14		
15	INSOLEUSE A QUATRE TUBES	U	05		

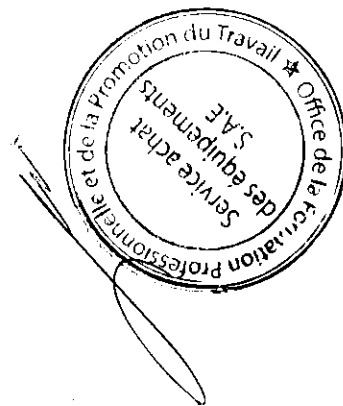


Items N°	Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire en HTVA en chiffré	Prix Total en HTVA en chiffré
MONTANT TOTAL EN HTVA					
TOTAL DE LA TVA (TAUX %)					
MONTANT TOTAL EN TTC					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

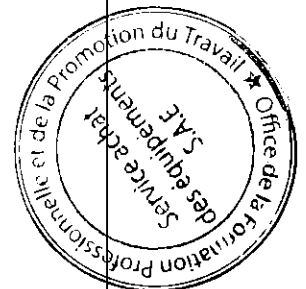
Fait à le

Signature et cachet du
concurrent



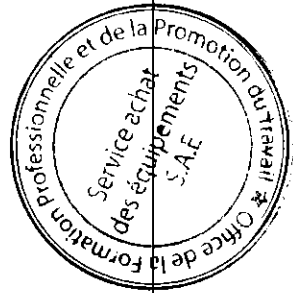
Lot N°2 : Bancs pneumatiques et hydrauliques

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Banc pneumatique et électropneumatique : Poste de travail mobile double face permet le montage et l'exploitation des différents composants sans utilisation d'outils (composants équipés de système de montage rapide) 1* Table roulante dimension situé entre longueur 1200 mm, hauteur 1700 mm et profondeur 800 mm minimum 1* plaque en aluminium extrudé et adonisé de dimension situé entre longueur 1080 mm et profondeur 680 mm minimum avec possibilité de fixation des composants électriques sur les deux faces 2*caisson à quatre tiroirs minimum et avec serrures 1*guide de câble 1 x unités d'alimentation électrique pour cadre de montage 220V AC- 24 VDC/ 4A minimum avec 6 sorties minimum 1 x compresseur silencieux lubrifié pour utilisation en salle de cours : protégé par pressostat et soupape de sureté - Tension d'alimentation 230V/50HZ - Pression de service 7 bar minimum - Débit d'aspiration 40 L/MIN minimum - Volume de réservoir 9 l minimum - Sortie avec régulateur de pression, manomètre et coupleur rapide Pré-actionneur de mise en pression manuelle et mécanique 2 distributeurs 3/2 NF actionnée par bouton poussoir 2 Distributeurs 3/2 NO actionnée par bouton poussoir 1 Distributeur 3/2 NF actionnée par bouton d'arrêt d'urgence 4 Distributeurs FC 3/2 NF actionnée par galet 2 Distributeurs 3/2 NF actionnée par galet escamotable 1 Distributeur 3/2 NF bistable actionnée par un commutateur 1 Distributeur 5/2 actionnée par bouton poussoir 1 Distributeur 5/2 avec sélecteur à deux positions 1 Distributeur 5/3 à centre fermé commande par levier à accrochage Pré-actionneur à commande pneumatique 1 Distributeur 3/2 NF monostable à pilotage pneumatique 2 Distributeurs 5/2 monostable à commande	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

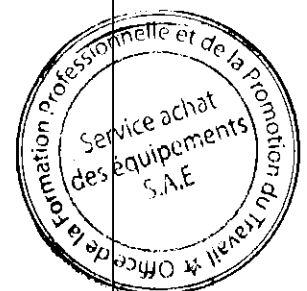


Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	pneumatique 2 Distributeurs 5/2 bistable à commande pneumatique Traitement signal, régulation de débit et blocage 1 porte logique "OU" 1 Sélecteur de circuit en "OU" 1 Porte logique "ET" 1 Sélecteur de circuit en "ET" 2 étrangleurs de débit unidirectionnel 1 Valve d'échappement rapide 1 Temporisateur pneumatique réglable à sortie positive 2 Régleurs de débit avec clapet anti-retour pilotée 1 étrangleur de débit bidirectionnel 1 Soupape de séquence Vérins 2 Vérins à simple effet à rappel par ressort 1 Vérin à double effet à piston magnétique et amortissement élastique 1 Vérin à double effet à piston magnétique avec amortissement pneumatique réglable Électrodistributeurs 1 Electro distributeur 3/2 monostable NF (bobine 24 VDC avec voyant à LED) 1 Électrodistributeur 3/2 bistable (bobine 24 VDC avec voyant à LED) 2 Électrodistributeurs 5/2 bistable (bobine 24 VDC avec voyant à LED) 2 Électrodistributeurs 5/2 monostable (bobine 24 VDC avec voyant à LED) 1 Électrodistributeur 5/3 centre fermé (bobine 24 VDC avec voyant à LED) 1 Générateur de vide par effet venturi avec ventouse Modules de contrôle/détecteurs 1 Commutateur ON/OFF 1 Bouton poussoir d'arrêt d'urgence (électrique) 1 Ensemble d'entrées électriques (Boîtier avec 3 boutons poussoirs NO-NC) 1 Ensemble de 3 relais (3 NO-3 NC, bobine 24VDC) 1 Indicateur (Voyants, sonnerie) 1 Ensemble de 2 relais temporisateurs (2 NO- 2 NC) 1 Bornier de connexion électrique 4 Détecteurs magnétique type Reed		



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	2 Détecteurs magnétique statique 1 Détecteur inductif 1 Détecteur capacitif 1 Détecteur photoélectrique 4 Fin de course électrique 1 Pressostat contact électrique Accessoires Ensemble de 10 Raccords en "T" Ø 4mm Ensemble de 10 bouchons en plastique Ø 4mm Ensemble de 10 raccords en "Y" Ø 4mm 1x jeu de câble de laboratoire sécurisé de 4 mm (couleur rouge et bleu) composé de 80 câbles minimum NB: tous les composants pneumatiques doivent être munis des raccords rapides Ø 4mm Formation d'un (1) jour sur l'utilisation.		
2	Banc Hydraulique : Ensemble d'équipement didactique pour l'étude en hydraulique de base, électro hydraulique, hydraulique proportionnelle et la régulation hydraulique Poste de travail mobile double face permet le montage et l'exploitation des différentes composant sans utilisation d'outils (composants équipés de système de montage rapide) Le poste de travail doit être équipé de : 1x Chariot mobile sur roues de dimensions situé entre longueur 1540mm, hauteur 1760mm et profondeur 770mm minimum 1x Plaque double face pour fixation facile des composants de dimensions situé entre longueur 1080 mm et profondeur 680 mm minimum 1x fronton d'insertions des composants électriques double face 2x Caisson fixe à 3 tiroirs minimum 2x Bac de récupération d'huile en caoutchouc 1x Guide de câble 1x Support de flexible Jeu d'équipement pour l'étude de l'hydraulique et l'électro hydraulique 1x Distributeur 4/2 à commande manuel et rappel par ressort 1x Distributeur 4/3 à commande manuel, centre en Y 1x Distributeur 4/3 à commande manuel, centre fermé	Marque : Référence : Caractéristique proposée : 	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	1x Clapet anti-retour 1x Clapet anti-retour piloté 1x Limiteur de pression à commande directe 1x étrangleur de débit bidirectionnel 1x étrangleur de débit unidirectionnel 2x Vérins à double effet diamètre de piston 25mm, diamètre de la tige 16 mm maximum et une course de 200 mm minimum 1x Kit de montage pour vérin 1x Moteur hydraulique avec drainage couple 60 Nm 1x Masse de charge de 15 kg maximum avec fixation adapté au vérin livré assemblé dans un grillage par mesure de sécurité 1x accumulateur hydraulique à membrane avec diaphragme de blocage. 3x Manomètre avec raccord rapide et bain de glycérine plage de pression 0- 100 bar 2x Répartiteur en T avec raccord rapide 1x Vanne d'arrêt 2x Module de 3 relais électriques (contacts 3NO-3NC pour chaque relais, bobine 24 VDC 1x Module de 3 boutons poussoirs électriques 1x Module de 2 relais temporisés (contacts 2NO-2NC) 2x distributeur 4/2 monostable à pilotage électrique (bobine 24 VDC avec voyant lumineux d'excitation) 1x distributeur 4/3 à centre fermé pilotage électrique (bobine 24 VDC avec voyant lumineux d'excitation) 1x Pressostat électronique 2x Détecteur de proximité électronique Jeu d'accessoires 10x Tuyau flexible avec raccords rapides, 600 mm 6x Tuyau flexible avec raccords rapides, 1000 mm 4x Tuyau flexible avec raccords rapides, 1500 mm Jeu de câbles de laboratoire sécurisés de 4 mm (couleur rouge et bleu) composé de 80 câbles minimum Unité d'alimentation électrique pour cadre de montage 220V AC - 24VDC / 10A maximum protégée contre le court-circuit. Groupe hydraulique Commande avec disjoncteur de protection et arrêt d'urgence intégré Moteur à courant alternatif monophasé Tension nominale : 230 V/50Hz Puissance nominale : 1 kW minimum Accouplée à 2 pompes doubles (pompe à engrenages		



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	ou à palettes) Débit de chaque'une des pompes : 3.5 l/min minimum Pression 50 bar minimum Capacité du réservoir 40 Litre minimum avec filtre sur canal des retours. Livré avec Documents en français de formation avec exercice et exemple format papier et numérique sur CD-ROM Manuel d'enseignement en hydraulique et électro hydraulique Manuel de travaux pratique en hydraulique de base Manuel de travaux pratique en électro hydraulique Livré avec logiciel de conception et de simulation Formation d'un (1) jour sur l'utilisation et la maintenance de l'équipement.		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

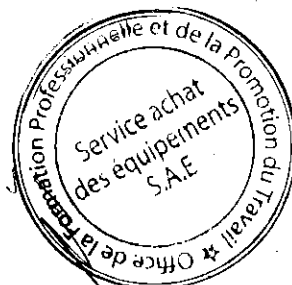
Lot N°2 : Bancs pneumatiques et hydrauliques

Items	Désignations	Unité	Quantité	Prix HTVA	Prix TTC
1	Banc pneumatique et électropneumatique	U	01		
2	Banc Hydraulique	U	01		
MONTANT TOTAL EN HTVA					
TOTAL DE LA TVA (TAUX %)					
MONTANT TOTAL EN TTC					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

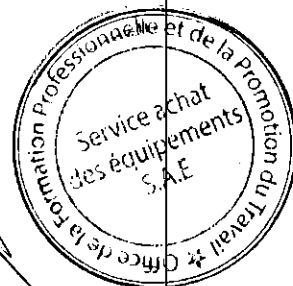
Fait à le

Signature et cachet du
concurrent

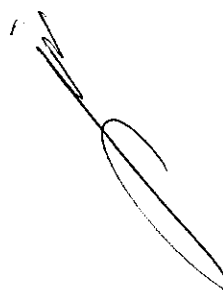
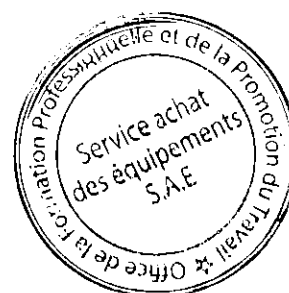


Lot N°3 : Banc de régulation

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	BANC DIDACTIQUE DE REGULATION DE DEBIT, NIVEAU, PRESSION ET TEMPERATURE, MONTE SUR CHARIOT MOBILE AVEC API ET HMI INTEGRES Le banc permet de réaliser les travaux pratiques (TP) suivants : Etude des caractéristiques de la boucle de régulation ouverte et fermée Etude de la réponse de sortie par rapport aux perturbations Régulation proportionnelle (P) Régulation proportionnelle et Intégrale (PI) Régulation proportionnelle, Intégrale, dérivée (PID) Régulation Tout ou Rien, et Régulation en cascade Spécifications techniques: Le Système doit être compact, modulaire et à sécurité intrinsèque Les principaux éléments de régulation constituant le système doivent être des composants industriels Mesure de débit , température, pression et niveau 2 récipients dont un récipient sous pression Récipient d'alimentation Système tubulaire enfichable, Tuyaux en PVC transparent Capteurs : Capteurs capacitifs, Capteur à ultrason, Capteur de débit, Capteur de pression, Capteur de température PT100, manomètre. Raccordement avec convertisseur de mesure Alimentation intégrée 24 V CC Interrupteur-limiteur de température et convertisseur de signal Génération de grandeurs perturbatrices Exploitation séparée des 4 systèmes de régulation Mode manuel accessible directement par un interrupteur de simulation. Chariot mobile à profilé aluminium Vanne de régulation Proportionnelle (P) Régulateur P, PI et PID Régulateur de moteur Possibilité de montage d'un système mis en réseau Système de chauffage Pompe avec pressostat de sécurité Automate Programmable Industrielle : - Carte mémoire 24 Mo minimum - Module 16 Entrées TOR minimum - 24 V - Module 16 sorties TOR minimum – 24 V - Module de 8 entrées analogiques minimum avec accessoires - Module de 6 sorties analogiques minimum avec accessoires	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	- Alimentation 24 V CC, 230 V CA - Connecteur frontal - Câble Ethernet CAT5 standard - Rail de montage Logiciel de programmation et de supervision complet Logiciel de simulation intégrant les modèles de régulation suivants : Régulation de la pression Régulation du débit, Régulation du niveau de remplissage Régulation de la température Régulation en cascade du niveau de remplissage HMI de même type que l'API avec même Logiciel de programmation Port de communication type Ethernet, avec Interfaces Profinet et Profibus Doté des protections nécessaires pour le bon fonctionnement du système Affichage intégré des grandeurs mesurées SUPPORTS PEDAGOGIQUES Manuel d'exploitation pédagogique avec travaux pratiques, en langue française, format papier et électronique (sur CD) Livré avec : Cable de communication entre le système et PC Jeu flexibles, Cables et accessoires nécessaires Les connecteurs doivent être conformes aux exigences de la norme CEI EN 61010-031 Y compris: -Tout accessoire nécessaire au bon fonctionnement du système - Fourniture, pose, essais et Mise en service Formation d'un (1) jour sur l'utilisation et la maintenance de l'équipement.		

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

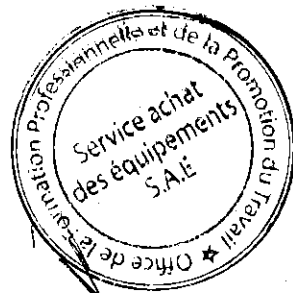
LOT N°3 : BANC DE REGULATION

Items N°	Désignations	Unité	Qté	Prix Unitaire HT HTVA En chiffre	Total HT HTVA En chiffre
1	BANC DIDACTIQUE DE REGULATION	U	05		
MONTANT TOTAL EN HTVA					
TOTAL DE LA TVA (TAUX %)					
MONTANT TOTAL EN TTC					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

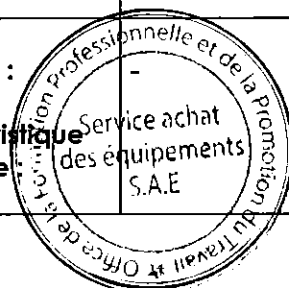
Fait à le

Signature et cachet du
concurrent

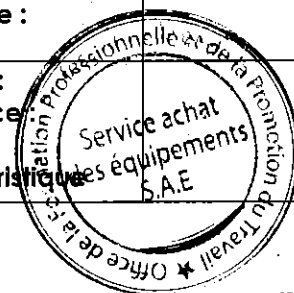


Lot N°4 : Equipements domotique.

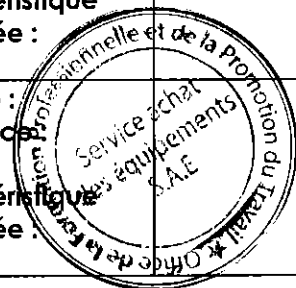
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Alimentation modulaire pour ligne BUS KNX 640mA	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
2	Interface modulaire BUS KNX pour connecter un PC au Bus KNX via le port USB -	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
3	- Actionneur de variation KNX 2x300 W pour l'éclairage	Marque : Référence : - Caractéristique proposée :	-
4	- Contrôleur modulaire BUS KNX avec 16 sorties et 16 entrées	Marque : Référence : - Caractéristique proposée :	-
5	- Thermostat KNX avec écran et touches (mode confort, mode nuit, mode Eco, consigne T°C) avec sonde de température intégrée	Marque : Référence : - Caractéristique proposée :	-
6	- Boutons poussoirs commande KNX 4 touches avec interface KNX	Marque : Référence : - Caractéristique proposée :	-
7	- Contrôleur modulaire de ventilo-convecteur BUS KNX version 0V à 10V - 4 modules	Marque : Référence : - Caractéristique proposée :	-
8	- Boutons poussoirs commande KNX 6 touches avec interface KNX	Marque : Référence : - Caractéristique proposée :	-

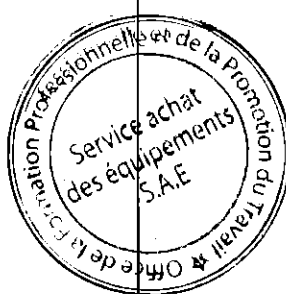


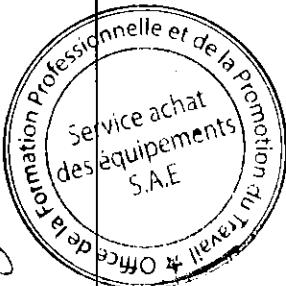
Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
9	- Actionneur KNX pour volets roulants 4 sorties	Marque : Référence : - Caractéristique proposée :	-
10	Détecteur de présence BUS KNX infrarouge 6m et angle de 360 minimums avec fonctionnalité de lumière constante	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
11	Câble Bus KNX certifié double paire (en mètre)	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
12	Interface modulaire BUS KNX/IP	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
13	Coupleur de ligne KNX	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
14	Horloge programmable annuelle KNX	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
15	Capteur crépusculaire KNX	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
16	Compteur d'énergie KNX 3 canaux à 16A par canal	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
17	Ecran tactile KNX 11" minimum inclut les fonctionnalités de contrôle d'éclairage, volet roulants, climatisation, visualisation de streaming Vidéo, Vidéophonie, et	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	Alarmes techniques	proposée :	
18	Routeur wifi	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
19	Passerelle Infra-rouge universel pour climariseur Split	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
20	Module d'entrées binaires KNX à 4 entrées sur Rail DIN	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
21	Climatiseur Inverter 9000 BTU	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
22	Station météorologique KNX	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
23	Capteur de CO2, d'humidité et de température d'ambiance KNX	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
24	Contact d'ouverture magnétique	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
25	Détecteur de fumée	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	



Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
26	Détecteur de fuite d'eau	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
27	Détecteur de bris de glace	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	
28	<u>Banc didactique de la détection et signalisation de dangers</u> Ensemble didactique mobile pour la formation sur la détection et signalisation de dangers avec interface KNX ou similaire. il doit être livré avec cours interactif complet. Les travaux pratiques demandés portant au minimum sur les thèmes suivants : ✓ Connaissances dans le cadre de l'étude de projets de systèmes d'alarme incendie, ✓ Connaissances dans le cadre de l'étude de projets de systèmes de contrôle d'accès ; ✓ Connaissances dans le cadre de l'étude de projets des systèmes anti-intrusion ; ✓ Principes physiques de fonctionnement de différents capteurs ; ✓ Installation de détecteurs spécifique à chaque système. ✓ Configuration de groupes de détecteurs ; ✓ Installation de capteurs et détecteurs compatibles avec la technologie de bus ; ✓ Installation de déclencheur manuel ✓ Programmation de l'installation avec l'ordinateur ou avec une unité de commande. - Configuration minimale du banc : Ensemble d'expérimentation mobile sur 4 roues Centrale de détection 2 zones minimum fonctionnant selon le standard KNXB ou similaire ✓ Interface KNX ou similaire, RJ 45 ou similaire Unité de commande et d'affichage des données de la centrale Unité de capteurs, détecteurs, avertisseurs, interrupteur de simulation pour travaux pratiques Unité de capteurs de détection d'incendie : de	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	température, fumée optique Unité de capteurs de détection d'incendie : d'avertisseur d'incendie manuel, Unité de contrôle d'accès avec dispositifs d'alarme optique et acoustiques, avertisseur d'agression. Lot de câbles de mesures de différentes longueurs. CD avec logiciel d'application, de cours interactifs et sur les travaux à réaliser sur le banc Manuel(s) de travaux pratiques. Formation d'un (1) jour sur l'utilisation et la maintenance de l'équipement.		
29	<u>Banc didactique sur la technique de bus domotique</u> banc didactique mobile pour la formation sur la technique de bus domotique selon le standard KNX/EIB ou similaire. il doit être livré avec cours interactif complet. Les travaux pratiques sont réalisées avec ou sans simulation de défauts. Les travaux pratiques demandés sont : ✓ Conception, planification, calcul d'une installation selon le standard KNX/EIB ou similaire ✓ Programmation et paramétrage d'une installation selon le standard KNX/EIB ou similaire Mise en service et contrôle d'une installation selon le standard KNX/EIB ou similaire ✓ Installation d'un système avec différentes applications selon le standard KNX/EIB ou similaire ✓ Commande d'éclairage ON/OFF et par variation des lampes/ Commande de stores et des volets roulants / Commande de chauffage ✓ Surveillance de pièces, détection de présence ✓ Commande d'éclairage par passerelle selon le standard KNX/DALI ou similaire - Configuration minimale du banc : Banc d'expérimentation mobile Unité d'expérimentation pour les travaux pratiques sur la commande de l'éclairage, variation d'intensité lumineuse et commande des stores selon le standard KNX /EIB ou similaire.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	Unité de régulation de chauffage avec affichage de température et grandeurs de perturbation selon le standard EIB ou similaire. Unité de surveillance avec contrôle de présence et alarme selon le standard EIB ou similaire Unité de station météo 4 canaux minimum avec capteurs de température, pluie, vent, et ensoleillement. Unité de visualisation pour la mise en service, programmation et représentation graphique – Ecran tactile. Unité de centrale de communication entre différents systèmes de bus de communication domotique Lot de Fiches de connexions sécurisées pour réaliser les expériences dans difficulté Lot de câbles de mesures de différentes longueurs. CD avec logiciel d'application, de cours interactifs et sur les travaux à réaliser sur le banc Manuel(s) de travaux pratiques. <u>Formation d'un (1) jour sur l'utilisation et la maintenance de l'équipement.</u>		
30	<u>Banc didactique pour la formation sur la technique radio</u> banc didactique pour la formation sur la technique radio. il doit être livré avec cours interactif complet. Les travaux pratiques sont réalisées avec ou sans simulation de défauts. Les travaux pratiques demandés sont : • Mise en service et enregistrement de la centrale • Mise en service et enregistrement des composants apparents et encastrés • Mise en service et enregistrement des détecteurs et contacts • Connexion avec la tablette ou le smartphone (tablette et smartphone non fournis) • Programmation de différents composants • Commande de stores • Signalisation par contacts de fenêtre ou détecteur de fumée • Configuration minimale du banc :	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	

Item N°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	• Banc d'expérimentation mobile • Centrale à commande d'éclairage simple, onde Z-Wave ou équivalent • 1 centrale radio Z-Wave ou équivalent: • 1 double bouton poussoir Z-Wave ou équivalent minimum • 1 prises commandée Z-Wave ou équivalent minimum • détecteur de mouvement Z-Wave ou équivalent minimum • 1 contrôleur double Z-Wave ou équivalent, encastré minimum • 1 télécommande radio • Câble réseau • Commande d'éclairage et de stores, Z-Wave ou équivalent • 1 double bouton poussoir Z-Wave ou équivalent minimum • 1 prises commandée Z-Wave ou équivalent minimum • 1 détecteur de mouvement Z-Wave ou équivalent avec mesure de luminosité et de température minimum • 1 actionneur encastré Z-Wave ou équivalent minimum • contrôleurs Z-Wave ou équivalent : pour les stores, pour l'éclairage • simulateur de stores à LED • Système de signalisation de danger avec contrôle de présence, Z-Wave ou équivalent • 1 détecteur de fumée Z-Wave ou équivalent minimum • 1 détecteur de mouvement Z-Wave ou équivalent minimum • 2 contacts de porte et de fenêtre Z-Wave ou équivalent minimum • 2 simulations d'erreurs mobiles • Un jeu de câbles de compatible avec les différentes prises du système • CD avec logiciel d'application, de cours interactifs et sur les travaux à réaliser sur le banc • Manuel(s) de travaux pratiques. <u>Formation d'un (1) jour sur l'utilisation et la maintenance de l'équipement.</u>		

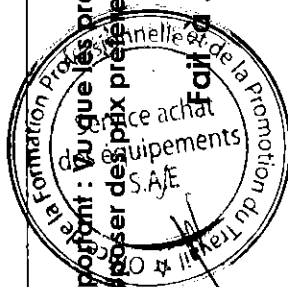
BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

Lot N°4 : Equipements domotique.

Item	Description	Unité	QTE	Unitaire	Montant
1	Alimentation modulaire pour ligne BUS KNX 640mA -	U	03		
2	Interface modulaire BUS KNX pour connecter un PC au Bus KNX via le port USB -	U	01		
3	Actionneur de variation KNX 2x300 W pour l'éclairage	U	02		
4	Contrôleur modulaire BUS KNX avec 16 sorties et 16 entrées	U	02		
5	Thermostat KNX avec écran et touches (mode confort, mode nuit, mode Eco, consigne T°C) avec sonde de température intégrée	U	02		
6	Boutons poussoirs commande KNX 4 touches avec interface KNX	U	02		
7	Contrôleur modulaire de ventilo-convecteur BUS KNX version 0V à 10V - 4 modules	U	02		
8	Boutons poussoirs commande KNX 6 touches avec interface KNX	U	04		
9	Actionneur KNX pour volets roulants 4 sorties	U	02		
10	Détecteur de présence BUS KNX infrarouge 6m et angle de 360 minimums avec fonctionnalité de lumière constante	U	02		
11	Câble Bus KNX certifié double paire (en mètre)	U	100		
12	Interface modulaire BUS KNX/IP	U	02		
13	Coupleur de ligne KNX	U	03		
14	Horloge programmable annuelle KNX	U	01		
15	Captteur crépusculaire KNX	U	02		
16	Compteur d'énergie KNX 3 canaux à 16A par canal	U	01		

Item N°	Description	Unité	Qté	Principale Batterie Haut-parleur	Accessoire Batterie Haut-parleur
17	Ecran tactile KNX 11" minimum incluant les fonctionnalités de contrôle d'éclairages, volet roulants, climatisation, visualisation de streaming Vidéo, Vidéophonie, et Alarmes techniques	U	01		
18	Routeur WIFI	U	01		
19	Passerelle Infra-rouge universel pour climatiseur Split	U	01		
20	Module d'entrées binaires KNX à 4 entrées sur Rail DIN	U	01		
21	Climatiseur Inverter 9000 BTU	U	01		
22	Station météorologique KNX	U	01		
23	Capteur de CO2, d'humidité et de température d'ambiance KNX	U	01		
24	Contact d'ouverture magnétique	U	04		
25	Détecteur de fumée	U	01		
26	Détecteur de fuite d'eau	U	02		
27	Détecteur de bris de glace	U	05		
28	Banc didactique de la détection et signalisation de dangers	U	03		
29	Banc didactique sur la technique de bus domotique	U	03		
30	Banc didactique pour la formation sur la technique radio	U	02		
MONTANT TOTAL EN HTVA					
TOTAL DE LA TVA (TAUX %)					
MONTANT TOTAL EN TTC					

Importance : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

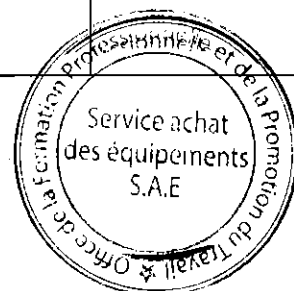


..... le

Signature et cachet du concurrent

LOT N°5 : BANC DE CABLAGE 2 FACES

Article n°	Désignations	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
	Banc de câblage 2 faces et 4 chaises Postes pour 4 utilisateurs livrés avec : 2 pupitres de distribution verticaux autonomes : COUPURE D'URGENCE Coup de poing à clé, à sécurité positive, coupant toutes les sorties. 24VAC ISOLÉS DU SECTEUR Utilisation sur 2 bornes de sécurité. Protection au primaire du transformateur par auto-protection, et au secondaire par disjoncteur. MARCHE/ARRET GENERAL Un voyant signale la position marche. Mise en route et arrêt par double bouton poussoir. DISTRIBUTION 230V SECTEUR 2 prises 2P+T / 1 voyant PROTECTION GENERALE Protection par disjoncteur magnéto-thermique (différentiel 30mA en option) TRIPHASE SECTEUR (uniquement LA*-42T) Un voyant signale la position marche. Sortie sur 4 bornes de sécurité. Interrupteur à clé autorisant la position marche. 4 cadres support de grilles. 4 grilles fixes 800 x 150mm. 4 grilles amovibles instantanément de 600 x 500mm utiles. 1 plateau de 2000 x 750mm stratifié haute température. 2 zones de rangement de 4 grilles chacune CONFORMES AU DECRET 88-1056 ET SES ÉVOLUTIONS. CONFORMES NFC 15.100. TRANSFO. CONFORMES NFC 61558 LIVRE AVEC 4 CHAISES Formation d'un (1) jour sur l'utilisation et la maintenance de l'équipement.	Marque : Référence : Caractéristique proposée :	



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N ° 6 : BANC DE CABLAGE 2 FACES

Item N°	Description	Unité	Qté	Prix Unitaire En HTVA En chiffre	Prix Total En HTVA En chiffre
1	BANC DE CABLAGE 2 FACES ET 4 CHAISES	U	08		
MONTANT TOTAL EN HTVA					
TOTAL DE LA TVA (TAUX %)					
MONTANT TOTAL EN TTC					

Important : Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels à ce sujet.

Fait à le

Signature et cachet du concurrent

